

CH-Bellinzone: architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 178/2012 15/09/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA Filiale Bellinzona settore Supporto

Postal address: Via C. Pellandini 2

Town: Bellinzona

Postal code: 6500

Country: Switzerland

For the attention of: EP F5 Esecuzione ispezioni gallerie lungo N2, Ticino, periodo 2013-2017

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA Filiale Bellinzona settore Supporto

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=748235

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ufficio federale delle strade USTRA Filiale Bellinzona settore Supporto

Postal address: Via C. Pellandini 2

Town: Bellinzona

Postal code: 6500

Country: Switzerland

For the attention of: EP F5, Esecuzione ispezioni gallerie lungo N2 in Ticino, periodo 2013-2017

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

EP F5, Esecuzione ispezioni gallerie lungo N2 in Ticino, periodo 2013-2017.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Suisse: Canton du Tessin / autoroute N2 depuis la douane de 6830 Chiasso Brogeda/TI jusqu'au portail sud du tunnel du St. Gothard.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Dans le domaine de la conservation des ouvrages d'art l'Office fédéral des routes (OFROU), Filiale de Bellinzona, a décidé de conférer à des bureaux externes, par procédure ouverte, le mandat pour l'activité des inspections de type génie civil et de type électromécanique des tunnels le long de l'autoroute N02 au Tessin pendant la période 2013-2017.

Avec les inspections de la période 2013-2017, on veut atteindre les objectifs suivants:

- connaître l'état actuel de chaque tunnel et de chaque élément de construction, sur la base d'une subdivision en classe d'état de conservation: compatibilité de chaque objet respectivement des dommages et des défauts découverts sur les lieux,
- documenter les dommages existants (nature, intensité et extension), y compris la leur localisation univoque pour chaque élément de construction de l'ouvrage d'art (tunnel ou galerie artificielle). Confrontation avec les inspections précédentes et évaluation du processus de dégradation des dommages,
- travaux préparatoires, approfondissement dans la matière, vérification des documents de base disponibles, traitement des données pour l'inspection et pour l'inventaire,
- planification et déroulement des inspections visuelles de la partie génie civil, le relief et l'enregistrement des données à l'aide de l'application KUBA-Mobile (ouvrages d'art) jusqu'au niveau de l'évaluation de l'état des éléments de construction pour tous les tunnels en objet,
- actualisation des plans, des dégâts et des plans synoptiques existants, respectivement réalisation des plans, là où ceux-ci ne seraient pas à disposition,
- inspection et documentation des installations d'approvisionnement et d'évacuation des eaux,
- planification et déroulement des inspections visuelles de la partie électromécanique, le relief et l'enregistrement des données à l'aide de l'application BSA-Web (EES) jusqu'au niveau de l'évaluation de l'état des agrégats pour tous les tunnels en objet,
- synchronisation de la base de données OS-Inventar avec BSA-Web,
- planification et coordination par des spécialistes de contrôle des ancrages et de barrières contre la chute des pierres,
- respect ou non-respect des normes en vigueur et connaissance des aspects hors norme,
- évaluation de la nécessité d'intervenir pour chaque tunnel:
- liste des mesures urgentes,
- urgence / délais de réalisation des mesures d'assainissement,
- nécessité d'analyse de détails,
- liste des objets / installations qui ne respectent plus les normes ou les directives OFROU:
- estimation de la durée de vie de chaque installation électromécanique de chaque tunnel,
- présentation annuelle du travail effectué,
- soutien au maître d'ouvrage pour toute la durée du mandat.

Dans le cadre du mandat de 2013 à 2017, les 13 ouvrages suivants sont à examiner et à documenter (état génie civil et état des installations EES):

- Bissone-Maroggia,
- L = 590 m,
- Inspection prévue en 2016,
- Melide-Grancia,

- L = 1'710 m,
- Inspection prévue en 2016,
- Gentilino,
- L = 632 m,
- Inspection prévue en 2016,
- Taverne,
- L = 320 m,
- Inspection prévue en 2015,
- Monte Ceneri,
- L = 1'430 m,
- Inspection prévue 2015,
- Biaschina,
- L = 515 m,
- Inspection prévue 2013,
- Gribbiasca,
- L = 160 m,
- Inspection prévue 2013,
- Piumogna,
- L = 1'539 m,
- Inspection prévue 2014,
- Casletto,
- L = 192 m,
- Inspection prévue 2014,
- Pardorea,
- L = 600 m,
- Inspection prévue 2014,
- Piottino,
- L = 842 m,
- Inspection prévue 2014,
- Quinto,
- L = 293 m,
- Inspection prévue 2013,
- Stalvedro,
- L = 318 m,
- Inspection prévue 2013.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucunes.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: La rémunération / les prix indemnisent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative, et qu'il indique les partenaires impliqués.

La tâche de la direction technique doit être assumée par le bureau responsable de l'inspection des ouvrages partie génie civil.

Les partenaires doivent être déclarés dans les documents de la soumission. Dans le cas de la constitution d'un groupement d'ingénieurs, l'acte certifiant l'intention de fondation est à annexer à l'offre.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: Conformément aux explications fournies dans la documentation d'offre.

Sous-traitance: admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CI 1: aptitude technique partie génie civil.

— Références pour inspections principales ouvrages d'art, tunnels et/ou galeries pour la partie génie civil.

CI 2: aptitude technique partie EES.

— Références pour inspections principales ouvrages d'art, tunnels et/ou galeries pour la partie Electromécanique (partie EES).

CI 3: aptitude économique - financière.

CI 4: aptitude/expérience et disponibilité des personnes cle.

- Références chef de projet (CP) partie génie civil,
- Références spécialiste génie civil, team 1,
- Références spécialiste génie civil, team 2,
- Références spécialiste EES, team 1,
- Références spécialiste EES, team 2,
- Disponibilité.

CI 5: prestations maximale pour la sous-traitance: 50 %.

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre, faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération.

Pour CI 1: aptitude technique partie génie civil.

1 Référence comparable pour l'exécution et évaluation des inspections des tunnels et/ou des galeries (partie génie civil), avec fourniture d'informations sur:

1. Période
2. Travaux exécutés / prestations du bureau
3. Interlocuteur du mandataire de référence autorisé à fournir des renseignements.

Pour CI 2: aptitude technique partie EES.

1 référence comparable pour l'exécution et évaluation des inspections des tunnels et/ou des galeries (partie EES), avec fourniture d'informations sur:

1. Période
2. Travaux exécutés / prestations du bureau
3. Interlocuteur du mandataire de référence autorisé à fournir des renseignements.

Pour CI 3: aptitude économique - financière de l'entreprise chef-de-file.

— Preuve de la capacité économique-financière par déclaration des chiffres d'affaires de l'entreprise chef-de-file des dernières deux années > CHF 0.5 mio. pour 2010 et pour 2011.

Pour CI 4: aptitude/expérience et disponibilité des personnes cle.

- Indications sur le cursus professionnel,
- Preuve de la disponibilité des personnes clé par déclaration de la charge causée par des projets ultérieurs et des tâches internes au cours des prochaines deux années (2013 et 2014).

1 ou plusieurs projets de référence selon les critères définis à la suite, avec informations relatives à:

1. Période
2. Travaux exécutés / prestations de la personne clé
3. Interlocuteur du mandataire de référence autorisé à fournir des renseignements (maître d'ouvrage précédent).

Exigences minimales requises au personnel clé et aux projets de référence pour l'appréciation des critères d'aptitude, comme suit.

Chef de projet: 1 personne.

Formation: ingénieur diplômé ETH/EPF, FH ou similaire.

Expérience professionnelle: min. 10 ans (à la date du dépôt de l'offre).

— Référence inspection principale: 1 projet référence comparable dont la personne clé était chargée avec la position du chef du projet/chef du projet suppléant.

Chef d'équipe génie civil / chef de projet suppléant (équipes 1 et 2): 2 personnes.

Formation: ingénieurs diplômés ETH/EPF, FH ou similaire.

Expérience professionnelle: min. 5 ans par ingénieur (à la date du dépôt de l'offre).

— Référence inspection principale: 1 projet référence comparable dont la personne clé était chargée avec la position d'inspecteur ou d'ingénieur du projet.

Un chef d'équipe de la partie génie civil peut aussi assurer la tâche du chef de projet, à condition d'accomplissement des exigences mentionnées sous "chef du projet".

Un des chefs d'équipe est à déclarer "chef du projet suppléant".

Chef d'équipe EES (équipes 1 et 2): 2 personnes.

Formation: ingénieurs diplômés ETH/EPF, FH ou similaire.

Expérience professionnelle: min. 5 ans par ingénieur (à la date du dépôt de l'offre).

— Référence inspection principale: 1 projet référence comparable dont la personne clé était chargée avec la position d'inspecteur ou d'ingénieur du projet.

Pour CI 5: preuve que les prestations fournies par des sous-traitants ne dépassent pas 50 %.

La preuve des prestations fournies par des sous-traitants est à présenter.

Documents / attestations devant être fournis après la soumission de l'offre à la demande de l'adjudicateur (en soumettant l'offre, le soumissionnaire confirme que toutes ses obligations y relatives sont respectées):

— extrait du registre de commerce ne datant pas de plus de 3 mois,

— extrait du registre des poursuites ne datant pas de plus de 3 mois,

— extrait AVS/AI/APG/AC ne datant pas de plus de 3 mois,

— certificat de l'assureur SUVA/ESTV ne datant pas de plus de 3 mois,

— certificat prouvant que le soumissionnaire est assuré auprès de l'assurance professionnelle.

Par projet comparable on entend (pour entreprises et personnes clé) pour inspections principales et assainissements:

Les critères E1, E2 et E4 sont valables pour des inspections visives principales et/ou des assainissements des tunnels ou des galeries des routes nationales, des routes cantonales ou des ouvrages des chemins de fer, valable pour la partie génie civile comme pour la partie électromécanique.

Sont aussi admissibles des projets dont les travaux sont en cours.

Toutes les personnes clé doivent être employées dans les bureaux soumissionnaires / des groupement d'ingénieurs soumissionnaires.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Les critères d'adjudication suivants doivent être joints au dossier d'offre.

2. CA 1: competences particulieres et experience des personnes clé (§ 2.0.2)
3. Reparti en
4. - Chef de projet (10 %)
5. - Chef d'équipe, équipe 1 (génie civil) (5 %)
6. - Chef d'équipe, équipe 2 (génie civil) (5 %)
7. - Chef d'équipe, équipe 1 (EES) (5 %)
8. - Chef d'équipe, équipe 2 (EES) (5 %).
9. Le soumissionnaire devra préciser sur 1/2 page A4 pourquoi les personnes clé prévues seraient les meilleures pour le projet.
10. CA 2: analyse des tâches et organisation
11. Reparti comme suit
12. - Analyse du mandat du point de vue du soumissionnaire (§ 2.3.2.1) (20 %)
13. - Organisation et organigramme concernant le projet (§ 2.3.2.3, § 2.3.8.2) (10 %).
14. CA 3: concept de qualité cq / analyse des risques (§ 2.3.3)
15. CA 4: prix
16. Evaluation du prix
17. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas.
18. Les offres, dont le prix est supérieur de 100 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.
19. Entre deux, l'évaluation est linéaire (arrondi à deux points après la virgule).
20. Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.
21. Notation des autres criteres d'évaluation
22. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5:
23. 0 = évaluation impossible; aucune information
24. 1 = critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes
25. 2 = critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet
26. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres
27. 4 = critère rempli de manière satisfaisante; bonne qualité
28. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif.
29. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés.
30. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.
31. Total des points: somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal: 5 x 100 = 500).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

080093

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 22.10.2012

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

22.10.2012

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted Italian.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucunes.

Conditions générales: Selon les conditions générales contractuelles de la KBOB pour les prestations de mandataire, édition 2006.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. Visite aux ouvrages: il n'est organisé aucune visite aux ouvrages;
2. Réserve du maître d'ouvrage: le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits;
3. Rémunération des offres, renvoi des documents: l'élaboration des offres ne donne droit à aucun remboursement. La documentation relative à l'offre n'est pas restituée;
4. Dépôt des offres: les offres doivent être déposées entièrement remplies et signées. Aucune modification au texte de l'offre n'est autorisée et peut mener à l'exclusion de la procédure d'adjudication. Les offres envoyées par fax ne sont pas reconnues;
5. Langue du projet / documentation de l'offre: la documentation fournie est en allemand. La langue du projet est l'italien;
6. Ouverture des offres: l'ouverture des offres n'est pas publique. Un protocole sera transmis aux soumissionnaires d'ouverture anonyme des offres soumises;
7. Dates: l'adjudicateur se réserve le droit de déplacer les dates limites indiquées (en particulier pour l'adjudication et le début des travaux). Dans un tel cas, le soumissionnaire n'a droit à aucune indemnisation;
8. Sous-traitants: les sous-traitants sont à déclarer nominativement. Pour les sous-traitants. Les candidatures multiples sont admises;
9. Groupement d'ingénieurs: dans le cas d'une constitution d'un groupement d'ingénieurs, la position clé "chef du projet" doit être occupé par un employé du bureau chargé avec la

direction technique du groupement (bureau génie civile). L'acte certifiant l'intention de fondation du groupement est à annexer à l'offre;

10. Exclusion, pré implication: peuvent participer au présent concours toutes les entreprises à l'exception de Pini Associati, Amberg Engineering AG et Amstein + Walthert AG, étant les soutiens à l'adjudicateur;

11. Primauté des dossiers d'offre SIMAP: la publication sur le SIMAP est déterminante. En cas de doute, le texte de la publication en italien prévaut. 12.--Divergences entre versions d'offres: en cas de divergence entre la version électronique et celle sur papier, la version sur papier est déterminante: www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques:

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: les offres doivent être remises par écrit, sur papier, signées, en 2 exemplaires. L'offre doit aussi être envoyée en version électronique (CD). Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse) ou remises "brevi manu", dans une enveloppe/colis fermé, à la réception de l' OFROU Filiale Bellinzona. La remise doit être faite au plus tard avant le délai indiqué, pendant les horaires d'ouverture des bureaux et avec un accusé de réception délivré par l' OFROU. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication mise en évidence: "ne pas ouvrir – offre: EP F5, Esecuzione ispezioni gallerie lungo N2 in Ticino, periodo 2013-2017". Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres arrivées hors délai ne seront pas prises en considération. En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 11.9.2012, doc. 748235.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 28.9.2012.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: peut s'obtenir uniquement en le téléchargeant ("download") du site www.simap.ch.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

11.9.2012